

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

#### 1.1 Identificateur de produit :

## NETTOYANT VITRES ET MIRROIRS

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Nettoyant vitres et surfaces

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

##### INNOVIS BVBA

Kanaaldijk 255

2900 Schoten

Tél: 003236471678 — Fax: 003236446834

E-mail : [info@innovis.be](mailto:info@innovis.be) — Site web : <http://www.innovis.be>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Belgique : +32 70 245 245

France : Centre antipoison de Nancy :03.83.85.85.18

### 2 Identification des dangers :

#### 2.1 Classification du mélange :

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

\* Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 \*

\* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 \*

#### 2.2. Éléments d'étiquetage :

##### 2.2.1 Symbole(s) et mention d'avertissement :



**ATTENTION**

##### 2.2.2 Mention de danger :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

##### 2.2.3 Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

##### 2.2.4 Intervention :

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

#### 2.2.5 Stockage :

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

#### 2.3. Autres dangers :

Ne pas vaporiser sur des surfaces chaudes.

### 3 Composition/informations sur les composants :

#### 3.2. Mélange :

Ethanol ; alcool éthylique	25 < C <= 30	<b>CAS N°</b> : 64-17-5 <b>EINECS</b> : 200-578-6 <b>Numéro d'enregistrement REACH</b> : 01-2119457610-43 <b>CLP Classification</b> : * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. oc. 2 - H319
----------------------------	--------------	--

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

### 4 Premiers secours :

#### 4.1 Description des premiers secours :

4. 1. 1. Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.

4. 1. 4. Contact avec les yeux : Laver immédiatement à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

4. 1. 5. Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

4. 2. 1. Inhalation : Appliqué sur une surface chaude, il peut déclencher une irritation des voies respiratoire, toux etc.

4. 2. 2. Contact avec la peau : Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

4. 2. 3. Contact avec les yeux : Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

4. 2. 4. Ingestion : Données non disponibles

**4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** : Avis aux médecins

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie :

**5. 1. Moyens d'extinction** : poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

**5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**5. 3. Conseils aux pompiers** : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

**5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité** : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

#### 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

#### 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Ne pas rejeter le produit pur.

#### 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

Laver ensuite abondamment à l'eau

#### 6. 4. Référence à d'autres sections :

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7 Manipulation et stockage :

#### 7. 1. Manipulation :

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique : Conserver le produit dans son emballage d'origine. Manipuler dans des zones bien ventilées.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s) : Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

#### 7. 2. Stockage :

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur : Les emballages plastiques sont recommandés.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Utilisation professionnelle

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

#### 8. 1. Paramètres de contrôle :

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition :

Alcool Ethylique : INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME) : 1.000 ppm, 1.900 mg/m<sup>3</sup>

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à court Terme (VLCT) : 5.000 ppm, 9.500 mg/m<sup>3</sup>

#### 8. 2. Contrôles de l'exposition :

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires :

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains : Le port de gants est recommandé : gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps : Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

8. 2. 4. Protection des yeux : Eviter le contact avec les yeux et le visage.

S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

#### 8. 3. Mesure(s) d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

Utiliser la ventilation adéquate.

### 9 Propriétés physiques et chimiques :

#### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

9. 1. 1. Aspect : Liquide

9. 1. 2. Couleur : bleu

9. 1. 3. Odeur : citron

9. 1. 4. PH : Pur à 20°C : 7 +/- 1

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition : Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair : 33°C.

9. 1. 7. Limites d'explosivité : Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1) : 0,956 à 20°C

9. 1. 9. Viscosité : Non applicable.

#### 9. 2. Autres informations :

9. 2. 1. Hydrosolubilité : Produit hydrosoluble

9. 2. 2. Liposolubilité : Non concerné

9. 2. 3. Solubilité aux solvants : Non Concerné

### 10 Stabilité et réactivité :

10. 1. Réactivité : La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique : La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses : Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10. 4. Conditions à éviter : PAS de contact avec les surfaces chaudes.

10. 5. Matières incompatibles : Ne jamais mélanger avec d'autre produits.

**10. 6. Produits de décomposition dangereux :** Ne pas respirer les fumées.

## 11 Informations toxicologiques :

### 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques :

Pas d'information disponible au sujet de la préparation. Informations composants : FDS Fournisseurs

### 11. 2. Toxicité aiguë :

#### 11. 2. 1. Inhalation :

Composants : FDS Fournisseurs

Ethanol No. CAS 64-17-5 : CL50 : > 20 mg/l (Rat ; 4h ; vapeur)

#### 11. 2. 2. Contact avec la peau :

Composants : FDS Fournisseurs

Ethanol No. CAS 64-17-5: DL50: > 2000 mg/kg (lapin) (OCDE ligne directrice 402)

Résultat : pas d'irritation de la peau (lapin) (OCDE ligne directrice 404)

#### 11. 2. 3. Contact avec les yeux :

Composants FDS Fournisseurs

Ethanol No. CAS 64-17-5 : irritation modérée des yeux (lapin) (OCDE ligne directrice 405)

Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 11. 2. 4. Ingestion :

Composants : FDS Fournisseurs

Ethanol No. CAS 64-17-5 : DL50 : > 2000 mg/kg (rat) (OCDE ligne directrice 401)

#### 11. 2. 5. Sensibilisation :

Composants FDS Fournisseurs

Ethanol No. CAS 64-17-5 : non sensibilisant (cochon d'Inde) (Test de Maximalisation) (GPMT)

## 12 Informations écologiques :

### 12. 1. Toxicité :

#### 12.1.1 Toxicité aiguë

**Composants : FDS Fournisseurs :**

#### **Ethanol No. CAS 64-17-5 :**

Poisson : CL50 : 15300 mg/l (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) ; 96h) (Essai en dynamique ; US-EPA)

CL50 : 11200 mg/l (Salmo gairdneri ; 24h) (Essai en dynamique ; US-EPA)

Daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 858 mg/l (Artemia salina ; 24h) (OCDE Ligne directrice 202) Eau de mer

CE50 : > 10000 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie) ; 48h) Eau douce

CL50 : 5012 mg/l (Ceriodaphnia Dubia (puce d'eau) ; 48h) (Essai en statique)

Algue : CE50 : 275 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce) ; 3 jr) (Essai en statique ; OCDE Ligne directrice 201) Eau douce

EC10 : 11,5 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce) ; 3 jr) (Essai en statique ; OCDE Ligne directrice 201)

### 12. 2. Persistance et dégradabilité :

Composants : FDS Fournisseurs

Ethanol No. CAS 64-17-5 : 84% (Durée d'exposition : 20 jr) Facilement biodégradable

### 12. 3. Potentiel de bioaccumulation :

Non déterminé.

### 12. 4. Mobilité dans le sol :

Non déterminé.

### 12. 5. Résultats des évaluations PBTet vPvB :

Non déterminé

### 12. 6. Autres effets néfastes :

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol.

## 13 Considérations relatives à l'élimination :

### 13. 1. Méthodes de traitement des déchets :

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

### 13. 2. Emballages contaminés :

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

## 14 Informations relatives au transport :

### 14. 1. Information(s) générale(s) :

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

### 14. 2. Numéro ONU : 1170

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies :  
ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

### 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE : ADR/RID) :

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport : 3  
14. 3. 2. Groupe d'emballage : III  
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID : 3  
14. 3. 4. Code danger : 30  
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales : 1 144 601  
14. 3. 6. Instructions d'emballage : P001 IBC03 LP01 R001  
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels : D/E

### 14. 4. Voies maritimes (IMDG) :

14. 4. 1. Classe : 3  
14. 4. 2. Groupe d'emballage : III  
14. 4. 3. Polluant marin : Non  
14. 4. 4. N° FS : F-E, S-D  
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG : 3  
14. 4. 6. Instructions d'emballage : P001 LP01-/-PP2

### 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA) :

14. 5. 1. ICAO/IATA classe : 3  
14. 5. 2. Groupe d'emballage : III  
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA : 3  
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes : Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement : Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non concerné

## 15 Informations réglementaires:

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

### 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## 16 Autres informations:

### La signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité :

**CAS** : Chemical Abstracts Service

**EINECS**: European Inventory of Existing Commercial chemical Substances

**ADR**: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

**PTB**: persistantes, toxiques et bioaccumulables

**zPzB** : substances très persistantes et très bioaccumulables

**CLP**: Classification, Labelling and Packaging of chemicals

### 16. 1. Législation(s) suivie(s) :

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

### 16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3 :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **16. 3. Avis ou remarques importantes :**

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Composition suivant le règlement CEE 648/2004:  
parfum

**16. 4. Restrictions :** Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

### **16. 5. Historique :**

16. 5. 1. Date de la première édition : 25/10/16

16. 5. 2. Version : 1